

Assemblée générale du 26 novembre 2021
RAPPORT MORAL – du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
par Olivier de Lorgeril, président

VIE DE L'ASSOCIATION

1. Fonctionnement des instances

Malgré la crise sanitaire qui a marqué les années 2020 et 2021, les instances de la Demeure Historique ont continué à fonctionner régulièrement, certaines réunions s'étant tenues en visioconférence.

Le **96^e Congrès** de la Demeure Historique a eu lieu le 19 novembre 2020 (matin), en visioconférence. Compte tenu du format, il s'est limité à l'Assemblée générale. Un vote électronique a été mis en place. 547 adhérents ont pris part au vote : 506 par voie numérique (grâce au système AGENO) et 41 par correspondance. Le rapport moral de l'exercice de 18 mois (1^{er} janvier 2019 – 30 juin 2020) a été approuvé (541 voix), de même que le rapport financier de ce même exercice (537 voix) et l'affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau (539 voix). Enfin, le budget prévisionnel et le montant des cotisations et abonnements (inchangé) ont été adoptés (respectivement par 534 et 525 voix).

Les administrateurs ayant demandé le renouvellement de leur mandat ont été réélus : Gilles Bayon de La Tour, Patrice Cahart, Jérôme Calvet, Hugues de Chabannes, Jean de Lambertye, Christophe Lauvergeon, Olivier de Lorgeril, Louis-Jean de Nicolaÿ, Alexandre de Vogüé. Quatre nouveaux administrateurs ont également été élus : Sébastien Clerc, Béatrix Gautier Sauvagnac, Marc Grouvel, Virginie Richard.

Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, **le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois**, dont une fois exclusivement en visioconférence (12 janvier 2021), une fois selon un mode mixte (15 octobre 2020) et une fois en présentiel (16 juin 2021). C'est à l'occasion de ce dernier Conseil d'administration que le bureau a été élu, par vote à bulletin secret, conformément aux statuts. Il est composé des personnes suivantes : Olivier de Lorgeril, Président ; Gilles Bayon de la Tour, Secrétaire général et Trésorier ; Patrice Cahart, Vice-Président ; Sébastien Clerc, Vice-Président ; Marie de La Ville Baugé, Vice-Présidente ; Baudouin Monnoyeur, Vice-Président ; Arnaud Tourtoulou, Vice-Président ; Alexandre de Vogüé, Vice-Président. **Le bureau s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice.**

2. Composition de l'équipe du siège

Pendant toute la durée de l'exercice (1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021), la Demeure Historique comptait **9,08 équivalents temps plein**, le poste Assistance administrative et accueil étant resté partiellement vacant du fait de la crise.

Au 30 septembre 2021, l'équipe s'articule en 4 services, sous l'autorité de la déléguée générale, Armelle Verjat :

- **Gestion administrative et financière** : Isabelle Génieux et Farah N'Diaye ;
- **Service juridique et technique** : Alexandra Proust, Marie-Antoinette Guérard et Lydie Dhée ;
- **Vie régionale, réseau et communication** : Emma Farash et Thibaud Lépiessier, en cours de remplacement, (et Axelle Hommel d'Oustrac, chargée de mission), ainsi qu'Enola Albert (apprentie) ;
- **Revue** : Florence Trubert (qui va se consacrer également aux 100 ans de la Demeure Historique) et Marguerite Natter, ainsi que Victoria Bayon de Noyer (apprentie).

Pendant plus d'un an, l'équipe a travaillé dans des conditions difficiles en raison des recommandations gouvernementales liées à la crise sanitaire. Particulièrement sollicitée par les adhérents et mobilisée sur les sujets d'actualité, elle a continué à remplir l'ensemble de ses missions avec dynamisme et professionnalisme. Le Conseil d'administration la remercie vivement pour le travail accompli et pour son implication sans faille.

3. Vie régionale

Du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, 16 nouveaux délégués ont été nommés dont un nouveau délégué ville (Le Mans) et 37 ont été renouvelés dans leurs fonctions. En particulier, sans délégué depuis plusieurs années, le département du Cher est désormais pourvu d'une représentante départementale.

Le nombre global de délégués actifs au 30 juin 2020 est de 138 (certains délégués cumulant plusieurs missions). Il reste à pourvoir : un poste de délégué région historique (Nouvelle-Aquitaine) et 7 départements (dont 3 sur les 6 de la couronne parisienne, Haute Vienne, Ariège, Tarn-et-Garonne et Hautes-Alpes).

12 référents ont aussi été nommés soient **77 référents au total à fin juin 2021** (certains étant également délégués). Les 9 thématiques commencent à avoir des équipes constituées, en fonction de l'importance et de l'urgence de l'actualité, elles ne travaillent pas au même rythme. Certaines régions ont un référent par thématique, d'autres ont encore des recrutements à faire. La Demeure Historique compte 14 référents « activités touristiques et économiques » ; 5 référents « éducation artistique et culturelle » ; 7 référents « fiscalité locale » ; 10 référents « parcs et jardins, eau et forêts » ; 7 référents « mécénat et parrainage » ; 10 référents « transition énergétique » ; 5 référents « transmission/acquisition » ; 8 référents « travaux » ; 11 référents « financements publics ».

La reprise des réunions et la nomination de délégués adjoints devraient relancer la dynamique des nominations en partie stoppée par la crise.

➤ Réunions de travail des bénévoles

Préalablement à chaque conseil d'administration, le président a réuni les délégués régionaux pour des échanges sur l'ensemble des actions en cours.

Compte tenu de la crise sanitaire, de **nombreuses réunions de travail des délégations** (délégués et référents) se sont tenues en visioconférence. Axelle d'Oustrac Hommell, chargée de mission à l'animation et à la coordination de la vie régionale depuis novembre 2020, a échangé avec toutes les grandes régions sur l'ensemble des préoccupations (notamment composition des délégations, relance des cotisations, méthodologie pour la prospection, organisation de réunions, etc.).

Sous la houlette de leur rapporteur national, les commissions thématiques (composées des référents) ont organisé des réunions de travail essentiellement en visioconférence à un rythme inégal mais de manière de plus en plus régulière et proactive. Chacune des 9 thématiques a tenu au moins une réunion de prise de contact.

➤ Réunions et présence auprès des adhérents

Sur l'exercice, 13 réunions ont pu se tenir malgré une situation sanitaire instable : 10 réunions départementales, dont une interdépartementale et une en visioconférence ; et 3 réunions régionales, deux en présentiel et une en visioconférence.

NB : La reprise des réunions départementales est sensible depuis fin juin 2021 : les obligations de présentation du passe sanitaire et la distanciation entre les participants ont été parfaitement respectées. Les délégués ont remarquablement assumé ces contraintes complémentaires, relayant aux adhérents et prospects présents l'actualité de l'association, tout en partageant un moment convivial.

Les confinements successifs durant cette période ont certes freiné l'organisation des réunions mais pas les contacts avec les adhérents. Ainsi, la plupart des délégués ont conservé le lien avec les adhérents par l'envoi notamment de courriels réguliers.

➤ Représentation auprès des pouvoirs publics

Les délégués et référents échangent régulièrement avec les élus et interlocuteurs locaux, afin de présenter les actions menées par l'association, et en tenant compte des spécificités locales. Ils relayent également les actions menées au niveau national auprès de l'ensemble de leurs contacts.

Un état des lieux de la représentativité de la Demeure Historique dans diverses commissions (CNPA, CRPA, CDNPS, CESER, CAUE, CRT, CDT, GAL, etc.) a commencé à être établi. Il en ressort qu'hormis dans les CRPA où la Demeure Historique est bien représentée, la présence de l'association dans ces commissions peut être améliorée.

NB : Un travail est en cours : une sensibilisation des bénévoles, un suivi régulier de terrain et une meilleure compréhension des procédures de nomination devraient permettre de renforcer cette représentativité. Un projet de vade-mecum pour informer les bénévoles sur ces commissions et les modalités de candidature, ainsi qu'un courrier type à destination des préfets et DRAC, sont en cours de réflexion.

Enfin, grâce à la déléguée régionale Isabelle d'Harcourt, certains adhérents normands ont pu bénéficier d'une aide pour la mise en place d'animations culturelles en période de reprise d'activité, post-COVID. La région Normandie a en effet versé une subvention à la Demeure Historique, à charge pour elle d'affecter les aides aux projets sélectionnés.

➤ **Séminaire et ateliers des délégués et des référents**

Le séminaire prévu initialement en avril 2020 et reporté à cause du confinement, s'est finalement déroulé le 16 octobre 2020, en visioconférence. Plus d'une centaine de délégués et référents se sont connectés pour approfondir deux thèmes majeurs : la prospection et le rôle des référents au sein des délégations. A cette occasion, Axelle d'Oustrac Hommell, chargée de l'animation et de la coordination de la vie régionale (suite au départ de Maya Duburch-Petin), a été présentée aux bénévoles.

Un second séminaire a eu lieu le 2 avril 2021, toujours en visioconférence. Après la présentation de l'équipe du siège, des actualités juridiques et institutionnelles, de la nouvelle politique partenariale et de l'avancement des travaux des référents des 9 thématiques, de nombreux témoignages des délégués et référents en région ont permis de montrer l'importance et la richesse des actions menées sur l'ensemble du territoire dans des domaines divers. En particulier, la représentativité de la Demeure Historique a été au cœur des échanges de bonnes pratiques (voir point précédent).

Malgré la crise sanitaire, les délégués et les référents ont engagé ou poursuivi leurs actions, en s'adaptant aux contraintes diverses. Leur implication à faire connaître l'association tant auprès des adhérents (et prospects) que des interlocuteurs publics locaux, dont ils sont les points de contacts privilégiés, est constante et essentielle. Courroie de transmission des actions de la Demeure Historique, ils contribuent de façon substantielle à son développement dans les territoires. Pour tout cela, qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.

4. Activités des commissions et réseaux

➤ Jeunes et nouveaux repreneurs

Compte tenu de la crise sanitaire, la plupart des réunions du groupe des Jeunes et nouveaux repreneurs ont été annulées ou reportées. En octobre 2020, à l'initiative d'École du Louvre Junior Conseil et de l'association des alumni de l'École du Louvre, une conférence a toutefois pu être organisée, sur le thème « Culture vs. Covid : regard sur les monuments historiques privés ».

NB : le programme prévisionnel des réunions du prochain exercice est en cours de finalisation : octobre 2021, 11 janvier 2022, 24 mars 2022, 14 juin 2022. L'idée de la désignation d'un parrain du groupe par an a par ailleurs été retenue et doit être mise en place.

En lien avec le délégué national des Jeunes et nouveaux repreneurs, Sébastien Clerc, les conditions d'accès au groupe ont été précisées : **être âgé de moins de 45 ans et/ou avoir un**

projet de reprise imminente ou récente à plus ou moins 10 ans ; être adhérent de la Demeure Historique.

Après clôture de la Workplace dédiée, **un groupe Whatsapp** a été créé pour faciliter les échanges entre les membres du groupe, auquel seront ajoutés les Jeunes et Nouveaux Repreneurs qui le souhaitent.

➤ Activités touristiques et économiques

Pour accompagner au mieux les adhérents développant des activités à caractère touristique et/ou économique pour participer au financement de la restauration et de l'entretien de leur monument ou jardin historique, la Demeure Historique a poursuivi la structuration de la commission « Activités touristiques et économiques » créée début 2020. Elle continue à travailler en **partenariat avec le SNELAC**.

▪ ATE région

A partir de son fichier, la Demeure Historique a identifié **1 400 monuments** susceptibles d'intégrer la catégorie de ceux qui ont des « Activités touristiques et économiques » (ce qui semble confirmé par le Grand questionnaire), celles-ci incluant toutes formes d'accueil du public. Toutefois, lors du renouvellement des adhésions, seuls 480 monuments ont déclaré avoir ce type d'activités. La liste des adhérents concernés reste donc encore à affiner, avec le concours des référents.

En raison de la crise sanitaire et des confinements successifs, aucune réunion d'adhérents ayant des activités touristiques et économiques n'a pu se tenir, à l'exception d'une **réunion en Bretagne**, le 17 septembre 2020.

En revanche, **rassemblant 14 référents dont le rapporteur national, Patrick de la Paumelière, la commission nationale « Activités touristiques et économiques » s'est réunie 3 fois** (le 12 octobre 2020, le 24 février 2021 et le 12 mai 2021). Elle a travaillé sur trois dossiers principaux :

- La création d'un Observatoire socio-économique des monuments et jardins historiques privés pour chiffrer le poids de la filière, sous l'impulsion de la Nouvelle-Aquitaine. Transmis aux adhérents en même temps que le grand questionnaire, il a donné lieu à **146 réponses**.
- Le lancement été 2021 du « Passeport des Demeures Historiques », dans la lignée des initiatives 2020 de la Haute-Loire et de la Bretagne : une maquette nationale commune a été mise en place pour cette brochure des monuments historiques privés accueillant du public, reprise par **5 régions** : Pays de la Loire (36 participants), Centre-Val de Loire (51 participants), Bretagne (32 participants), Auvergne (59 participants dans les 4 passeports départementaux), Normandie (48 participants).
- La réouverture des monuments historiques au public et la reprise des activités dans le contexte sanitaire du Covid-19 : un **protocole sanitaire « loueur de salle »** a été rédigé avec notre partenaire UPSE pour faciliter et encadrer la reprise des mariages dans les monuments.

▪ Les Audacieux du patrimoine

Le réseau constitue le fer de lance de la Demeure Historique et est un laboratoire d'idées. Il rassemble les monuments créateurs de valeur et tendant à une autonomie financière. 50 membres ont rejoint le réseau. Un comité de pilotage a été créé pour définir la stratégie et le plan d'action du réseau et s'assurer que les objectifs soient atteints. Les membres du réseau échangent régulièrement grâce à la workplace, réseau social interne.

Au 30 juin 2021, le réseau compte **56 membres**, soit 12 de plus qu'au 30 juin 2020, sur une base de 580 monuments identifiés. Les activités du réseau sont coordonnées par un **Comité de pilotage** (composé de 11 personnes, dont Alexandre de Vogüé, délégué national), qui s'est réuni en septembre 2020, puis une fois par mois de janvier à juin 2021.

De janvier à mars 2021, la **plateforme de marque** des Audacieux du Patrimoine (objectifs, valeurs, raison d'être, vision), ainsi que la **stratégie de communication**, ont été définies. Fer de lance de la Demeure Historique, le réseau est un laboratoire d'idées qui rassemble les monuments créateurs de valeur et tendant à une autonomie financière. Sur cette base, un document de présentation du réseau a été élaboré. Parallèlement, une fiche synthétique des chiffres clés permettant d'évaluer le poids du réseau a été créée, à partir des données collectées dans le cadre de l'Observatoire socio-économiques des Audacieux du Patrimoine (48 réponses).

Plusieurs **séances de travail et conférences à destination des membres** ont été organisées en ligne :

- Un webinaire interne, pour remplacer le séminaire des Audacieux du Patrimoine 2020 annulé en raison de la crise sanitaire (21 novembre 2020) ;
- Deux visioconférences inspirantes sur les tiers-lieux et sur la création de marque (3 mars et 8 avril 2021) ;
- Une séance de codéveloppement pour répondre à des problématiques spécifiques de certains membres (20 mars 2021) ;
- Cinq séances de coproduction pour répondre collectivement à des thématiques partagées (mai et juin 2021).

Le **séminaire des Audacieux du Patrimoine 2021** s'est tenu les 16 et 17 juin 2021 au château de Craon. Il a réuni 35 membres du réseau. Au programme :

- Présentation des actions, partenariats et projets du réseau
- Lancement des binômes
- Trois interventions extérieures (P.E. Caire, A. Noyon, D. Pianon)
- Des séances de codéveloppement
- Visite du château de Craon
- Présentation de l'ambassadeur du réseau : Pierre-Emmanuel Taittinger
- Synthèse des séances de coproduction en ligne

Plusieurs **partenariats** ont été noués par la Demeure Historique pour son réseau :

- **Centrale d'achats Le Cèdre** : audit gratuit, adhésion à prix négociés pour le réseau.
- **Michelin Éditions** : cofinancement de l'ouvrage *Les Aventuriers du Patrimoine*, au sein duquel une carte des Audacieux du Patrimoine est insérée à la fin et 13 membres interviewés sont mis en avant.

- **HEC et ESSEC** : réalisation de 3 études de faisabilité pour réfléchir à la création d'activités innovantes mutualisée entre plusieurs Audacieux.
- Financements publics

Les référents, et leur rapporteur national, Jean de Lambertye, ont travaillé essentiellement sur les fonds européens afin de permettre une information précise des adhérents sur les modalités de recours à ces aides.

NB : un courrier a été élaboré et adressé en septembre 2021 par les Délégués régionaux aux Présidents de Région afin de les sensibiliser sur la place des monuments historiques dans le cadre de la mise en place des GAL.

Un travail a également été initié avec le ministère de la Culture en vue de la création d'un fonds de garantie et de prêts au sein de l'IFCIC.

NB : une fiche pédagogique est en cours de rédaction.

- Fiscalité locale

Les référents, et leur rapporteur national, Marc Estrangin, ont échangé sur les actions à mener et les méthodes envisagées dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

NB : un rapprochement avec le Conseil supérieur du notariat est en cours, notamment sur la question de la valeur vénale.

- Parcs et jardins, Eaux et forêts

Les référents, et leur rapporteur national, Catherine Cauchois, ont travaillé notamment à l'organisation d'une formation sur le thème de l'eau, en partenariat avec le CPJF.

NB : cette formation se tiendra le 22 octobre prochain

Un 1^{er} rendez-vous d'échanges a eu lieu en juin 2021 avec le FREDON afin de définir des modalités de coopération.

- Travaux

Les référents, et leur rapporteur national, Gilles Bayon de La Tour, ont travaillé notamment à l'organisation de Points d'actualité (en visioconférence) et d'un séminaire de formation (2 jours). Ils ont renouvelé les référencements et échanges avec les Assistants à la maîtrise d'ouvrage.

NB : une brochure actualisée a été éditée à l'occasion de la formation des 30 septembre et 1^{er} octobre 2021.

- Transmission, acquisition

Les référents, et leur rapporteur national, Renaud des Portes de la Fosse, ont initié un Vademecum de reprise de propriété.

Ils contribuent par ailleurs aux travaux initiés en 2019 sur le thème de la « transmission des monuments historiques » avec l'université Paris Saclay.

NB : suspendus pendant la crise, ces travaux ont repris en juillet 2021 en vue de finaliser la préparation d'un colloque au printemps 2022.

- Transition écologique y compris éolien :

Les référents, son rapporteur national, Xavier de Froment, et son adjointe pour l'éolien, Virginie Richard, se sont organisés en deux groupes de travail : l'un a vocation à établir une liste de photomonteurs et d'écologues ; l'autre va étudier les différentes sources de chaleur et leurs impacts.

- Education artistique et culturelle (EAC) ou « Education à l'Art par l'Art » :

Les référents et leur rapporteure nationale, Axelle d'Oustrac Hommell, entame un travail pour se faire connaître auprès des différents acteurs (région, département, académie, rectorat, etc.) en charge de l'Education artistique et culturelle, qui est une priorité gouvernementale, notamment avec le label 100% EAC.

5. Revue

Le comité de rédaction se réunit désormais une fois par mois. Afin d'adapter la nouvelle charte graphique de la Demeure Historique, une **maquette rajeunie** a été mise en place dans le numéro 221 (mars 2021), et ce avec un nouveau prestataire. Les référents (et rapporteurs) thématiques apportent leur expertise pour la définition ou la rédaction d'articles ou dossiers dans leur champ de compétence.

Les dossiers thématiques des numéros trimestriels ont abordé les thèmes suivants : « Gérer la lacune, de la restauration à la création » (n°218 – septembre 2020), en lien avec la seconde journée technique organisée par le collège des monuments historiques à Saint-Denis le 15 octobre 2019 ; « Régions et départements face au patrimoine, compétences et engagements ? » (n°219 – décembre 2020) ; « Travaux en hauteur : sécurité, conseils et solutions » (n°220 – mars 2021) ; « Contes et légendes au cœur des monuments historiques » (n°221 – juin 2021) ; « La botanique au service de la cosmétique » (CJ n°016 – mai 2021).

Le dossier sur les régions et départements a donné lieu à la publication **d'un tiré-à-part en 2 exemplaires** financé grâce aux annonces publicitaires. Il a été envoyé à chaque adhérent qui était incité à le remettre en mains propres **aux candidates et candidats aux élections régionales et départementales de juin 2021** en les sensibilisant plus particulièrement à la situation de leur monument. Une version numérique téléchargeable sur le site internet a été diffusée avec la lettre d'actualités pour une diffusion large. Certains délégués régionaux (notamment en Bretagne) ont adressé aux têtes de listes des élections régionales ce dossier accompagné d'un courrier présentant les enjeux spécifiques à la région.

Au cœur de l'actualité, la **rubrique éphémère, intitulée Gestion de crise** a permis de donner la parole à : Sophie Huberson, déléguée générale du Syndicat national des espaces de loisirs d'attraction et culturels (Snelac) ; Marion Rogar, déléguée générale du groupement des entreprises de restauration des monuments historiques ; Sneska Quaedvlieg-Mihailovic, secrétaire générale d'Europa Nostra, ; Jean-Michel Tobellem, professeur associé à l'Université

Paris 1 Panthéon Sorbonne ; Martine d'Aligny, président de la route Jacques Cœur ; et a également mis l'accent sur l'initiative de certains délégués.

La rubrique **Transmettre** a été réactivée parallèlement au groupe de travail sur la transmission, qui donnera lieu à un colloque en 2022 ; et la rubrique **Transition écologique** devient régulière dans chaque numéro.

La création de **deux nouvelles rubriques** a été actée : l'une sur « **la vie des délégations** » pour mettre en lumière les initiatives et activités territoriales ; l'une sur les « **jeunes et nouveaux repreneurs** » (sous forme notamment d'un portrait) afin de présenter les enjeux liés à la reprise des monuments et d'inciter à celle-ci.

6. Communication et développement

➤ Communication

Depuis le début de l'année 2021, la Demeure Historique a aménagé sa **chartre graphique** (polices et couleurs) qu'elle déploie progressivement sur ses supports de communication. Elle reste présente sur ses **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter).

La **lettre d'actualités mensuelle** conserve un bon taux de lecture : 55 % en moyenne. D'avril 2020 à juin 2021, un **courrier dédié**, mensuel également, a été envoyé aux adhérents développant des Activités Touristiques et Economiques dans leurs monuments, afin de les informer sur les mesures les concernant plus particulièrement, et notamment les dispositifs spécifiques mis en place du fait de la crise sanitaire.

NB : à compter de septembre 2021, ce courrier sera diffusé de façon plus ponctuelle, en fonction de l'actualité.

La Demeure Historique a diffusé **cinq communiqués de presse** :

- Trois **communiqués de presse** par son réseau « Audacieux du patrimoine » : le 20 juillet 2020 « Audacieux du patrimoine : une offre originale et adaptée pour l'été » (programme des activités estivales des ADP) et le 31 mars 2021 pour l'ouverture de la saison (« Sauvons nos monuments ! ») ; le 12 novembre 2020 pour alerter sur la situation des monuments et jardins historiques privés suite au 2nd second confinement et pour demander la réouverture des monuments le 15 décembre (« À Noël, sonnera-t-on le glas pour les châteaux ? »).
L'esprit de ce message a été repris dans un courrier adressé à la ministre de la Culture par Constance Le Grip, auquel se sont joints 35 autres députés.
- **Deux autres communiqués à visée générale** : « Un appel aux Français pour soutenir le patrimoine face à la crise », à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2020, et le « Lancement du Passeport des Demeures Historiques[©] ».

Pour l'ensemble de ses actions, elle a obtenu une centaine de **retombées presse** au niveau national et local.

NB : A l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2021, elle a diffusé un communiqué de presse « Le développement de l'éolienne impacte notre territoire : les monuments et jardins historiques privés alertent à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ». Sur l'ensemble du territoire, les adhérents de la Demeure Historique étaient incités à mener une

campagne de sensibilisation, notamment par la distribution de tracts élaborés en collaboration avec les VMF.

Pour faire connaître le réseau « Audacieux du patrimoine », elle a organisé une visioconférence grand public de présentation du réseau, le 28 avril 2021.

Au printemps 2021, un travail a été engagé en vue de la **refonte du site internet** de la Demeure Historique www.demeure-historique.org, avec intégration du site www.mecenatmh.fr. La livraison est prévue pour le printemps 2022.

➤ Partenariats et mécénat institutionnel

Comme chaque année, la Demeure Historique était partenaire des Journées européennes du patrimoine 2020, des Rendez-vous aux jardins 2021 ainsi que du Salon International du Patrimoine Culturel 2020. En raison de la situation sanitaire, celui-ci s'est déroulé exclusivement en ligne. La Demeure Historique a organisé une conférence avec son réseau « Audacieux du patrimoine » sur le thème « La crise du Covid, accélérateur des mutations nécessaires aux monuments historiques – Témoignage de propriétaires-gestionnaires » et a participé à la conférence des institutions nationales du patrimoine sur le thème « Quelles conséquences a la Covid-19 sur le patrimoine ? ».

Le travail de réflexion entamé début 2020 a conduit à la définition d'une politique partenariale complète et structurée, articulée en 3 niveaux :

- Niveau 1 – Référencement : intégration à une liste d'entreprises référencées par la Demeure Historique. Au 30 juin 2020, une quinzaine d'entreprises étaient référencées. La liste est téléchargeable sur le site internet de la Demeure Historique (espace adhérent) et remise aux participants au Congrès.
- Niveau 2 – Partenariat (les partenaires sont automatiquement référencés, niveau 1) :
 - Réseaux : échange non-financier gagnant-gagnant
 - Congrès : présence lors du Congrès annuel
 - Annonceurs : insertion publicitaire (revue ou guides techniques)
- Niveau 3 – Mécénat (les mécènes sont automatiquement référencés (niveau 1) et bénéficient de certains avantages des partenaires (niveau 2) : don en nature ou en numéraire
 - 1 Tour : 10 000 € par an, pendant 3 ans
 - 2 Tours : 20 000 € par an, pendant 3 ans
 - 3 Tours : 30 000 € par an, pendant 3 ans

Après Signature Assurances (mécène « 2 Tours ») en février 2020, deux autres mécènes se sont engagés à soutenir notre association pendant 3 ans :

- les Champagnes Taittinger (mécène « 3 Tours »), depuis novembre 2020 ;
- le cabinet d'avocat Kurzaj & Modicom (mécène « 1 Tour »), depuis avril 2021.

La Demeure Historique continue de renforcer sa visibilité et d'affirmer son rôle majeur dans le milieu du patrimoine en développant ses partenariats avec en 2021 : Mariages.net, le Cèdre et les Editions Michelin (avec les Audacieux du Patrimoine).

➤ **Prospection**

Grâce au concours de plusieurs stagiaires et d'un bénévole, **3 774** monuments ou jardins historiques privés ont été identifiés dans **84 départements**. Complété par les délégués, en fonction de leur connaissance du territoire, il permet d'inviter des personnes susceptibles de rejoindre l'association, à l'occasion des réunions des délégations. Le **Comité de prospection** s'est réuni mensuellement afin de coordonner et suivre cette mission, pilotée par Marc Grouvel, administrateur.

Un **tableau de bord** a été mis en place pour suivre l'évolution du nombre de nouveaux adhérents chaque année, et le taux de conversion des prospects invités aux réunions, et ce afin d'analyser la pertinence des méthodes de prospection mises en place (151 nouveaux adhérents en 2020 et 96 au 30 juin 2021). Il résulte de l'étude des chiffres que le rythme de progression des nouveaux adhérents est identique à l'année de référence. Cela signifie qu'il y a un taux d'adhésion structurel régulier et progressif, qui devrait s'accroître avec la mise en place d'une prospection renforcée.

Une étude a par ailleurs été menée sur les non-renouvellements d'adhésion, en lien avec les délégués. Mis à part les cas de décès, de ventes ou de personnes qui ne se sentent pas concernées par les actions de la Demeure Historique, les non-renouvellements peuvent être imputés essentiellement à des oublis ou négligences ; l'étude ne montre pas de mécontentement sur l'activité de l'association.

➤ Connaissance des adhérents

Grâce au travail de Béatrix Gautier Sauvagnac et de Xavier de Froment, en lien avec les référents thématiques et l'équipe du siège, un grand questionnaire a été élaboré. L'objectif de ce questionnaire est de connaître les adhérents de la Demeure Historique, leurs attentes vis-à-vis de l'association et ce qu'ils représentent, pour faciliter les échanges avec les pouvoirs publics. Il a été lancé le 5 février 2021 auprès de l'ensemble des adhérents de la Demeure Historique.

NB : le questionnaire a été clôturé le 15 septembre. 42% des adhérents ont répondu. Les résultats seront présentés au Congrès 2021.

Le nombre de réponses à l'Observatoire « Activités touristiques et économiques » (chiffres 2019), lancé en même temps que le questionnaire, est décevant (146 réponses) au regard du nombre de monuments déclarés comme ouverts dans le questionnaire général.

➤ **Groupe de travail des 100 ans de la Demeure Historique**

Un groupe de travail a été initié en vue d'organiser le centenaire de la Demeure Historique (en 2024).

7. Autres activités

➤ **Mécénat affecté**

La Demeure Historique bénéficie depuis le 8 juillet 2008 de l'agrément fiscal pour collecter des fonds de mécénat au profit de travaux de restauration ou de mise en accessibilité des monuments historiques privés. Conformément à la réglementation en vigueur, une demande de renouvellement de son agrément a été déposée en mars 2021.

NB : l'agrément a été renouvelé le 13 juillet 2021.

Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, la Demeure Historique a signé 18 conventions de mécénat affecté pour 17 monuments. 1951 dons ont permis de collecter 1 247 923 €, soit 307 346 € auprès de particuliers et 940 577 € auprès d'entreprises et d'organismes à but non lucratif.

Grâce aux fonds collectés sur cette période et antérieurement, elle a financé 1 600 464, 76€ de travaux de restauration ou de mise en accessibilité pour l'ensemble des monuments signataires d'une convention de mécénat affecté.

Suite à la rupture d'une convention, près de 700 000€ de fonds de mécénat ont été reversés à la Demeure Historique, à charge pour elle de les réaffecter conformément à la réglementation en vigueur. Sur décision du Conseil d'administration, grâce à ces fonds, la Demeure Historique apporte désormais son concours à des projets de restauration ou de mise en accessibilité (sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets coordonné par la Fondation Mérimée) ainsi que 1 500€ pour tout nouveau projet de mécénat, donnant lieu à la signature d'une convention avec la Demeure Historique.

➤ Formation

Compte tenu du contexte sanitaire, la Demeure Historique n'a pu organiser aucune formation en présentiel au cours de l'exercice 2020-2021. Une formation sur la fiscalité des monuments historiques a eu lieu en visioconférence, et a réuni 37 participants. Les autres formations, initialement programmées au premier semestre, ont été reportées à l'automne 2021 afin de les tenir en présentiel.

En 2020, la Demeure Historique a organisé des points d'actualité sous forme de visioconférences, accessibles gratuitement pour l'ensemble de ses adhérents à jour de cotisation. Initialement tournées vers la gestion de la crise (assurances et pertes d'exploitation ; réouverture au public ; et reprise de l'organisation de mariages), les thématiques abordées ont été élargies aux travaux sur monuments historiques, à l'éolien – coorganisé avec les VMF - aux systèmes de billetterie en ligne, ainsi qu'à la présentation du réseau des Audacieux du Patrimoine et de la Fondation Mérimée.

Ces visioconférences techniques sont accessibles dans l'Espace adhérent du site internet de la Demeure Historique, et peuvent être visionnés *a posteriori* par l'ensemble des adhérents.

➤ Groupement d'employeurs Monuments historiques Emplois Services (GEMHES)

A l'occasion de sa réunion du 16 juin 2021, l'Assemblée générale du GEMHES 'qui n'avait plus de salarié depuis septembre 2019) a voté sa dissolution.

NB : la liquidation du Groupement d'employeurs est en cours.

➤ Europe

La Demeure Historique poursuit sa collaboration avec Europa Nostra, et European Historic Houses Association (EHHA).

- Agrément national des associations nationales de protection de l'environnement

La Demeure Historique bénéficie depuis le 11 avril 2016 de l'agrément national des associations de protection de l'environnement et qui prenait fin le 11 avril 2021. Une demande de renouvellement de cet agrément a été déposée le 17 février 2021. Elle a dû à cette occasion démontrer qu'elle œuvrait à titre principal à la conservation des monuments historiques, et par extension à l'environnement de ces derniers. Comme l'a reconnu le tribunal administratif de Cergy Pontoise en 2015, les activités liées à la protection du patrimoine ne peuvent être exclues « du champ de celles menées en faveur de l'environnement ».

NB : l'agrément a été renouvelé le 17 août 2021.

- DH Voyages

Le voyage en Roumanie qui était prévu en 2020 a été reporté à mai puis septembre 2021.

NB : il devrait finalement avoir lieu au printemps 2022.

- Relations avec les autres institutions

- Relations avec les VMF

Sur la base de la note de positionnement validé par les deux associations, plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une fusion mais d'une collaboration dont l'objectif est de délimiter les champs de compétence de chacune des associations et un partage clair des tâches. La Demeure Historique a notamment rappelé que son cœur de cible sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés et que ce périmètre d'intervention doit être préservé.

- Relations avec la Fondation du patrimoine

Olivier de Lorgeril a participé au 1^{er} Conseil d'orientation de la Fondation du patrimoine, avec plusieurs associations du patrimoine. En outre, la Demeure Historique a participé à deux réunions de travail en vue de la sélection des projets emblématiques et de maillage pour le loto du patrimoine. Des échanges ont également eu lieu suite à la réforme du label de la Fondation du patrimoine, et notamment son extension au patrimoine non bâti (jardins).

8. Fondation Mérimée

Créée en 2008 sous l'impulsion de la Demeure Historique et reconnue d'utilité publique en 2018, la Fondation Mérimée (anciennement *Fondation pour les Monuments Historiques*) œuvre pour la sauvegarde et la pérennité des monuments historiques, classés et inscrits, publics ou privés (châteaux, abbayes, églises, jardins...). Grâce à ses donateurs, elle accorde chaque année des soutiens pour la restauration de monuments et jardins historiques, ouverts au public, ainsi que pour leur mise en accessibilité en finançant des travaux destinés à mieux accueillir les personnes en situation de handicap. Pour chacun de ses soutiens, la Fondation lance des appels à candidatures et organise une douzaine de jurys d'experts fédérant près de 60 bénévoles qui sélectionnent les projets lauréats.

La Fondation Mérimée soutient également la recherche dans le domaine du patrimoine et la transmission des savoir-faire. Elle attribue chaque année plusieurs bourses d'études : la première concerne les doctorants qui ont un projet de thèse sur l'histoire de l'architecture, les techniques de restauration ou du patrimoine culturel ; la seconde concerne des étudiants se formant à divers métiers d'art (peinture, sculpture, dorure, ferronnerie, vitrail...).

Le COCOOR (comité de coordination) comprenant des représentants du bureau de la Demeure Historique et de la Fondation Mérimée s'est réuni deux fois, les liens entre les deux structures étant régulièrement réaffirmés.

➤ **Changement de nom**

Dès 2018, une réflexion générale sur l'identité, l'image et la communication a été lancée par le conseil d'administration de la fondation, trop souvent mal nommée et éclipsée par d'autres organismes ayant des missions pourtant différentes des siennes. Un changement de nom était apparu nécessaire. Dans cette démarche, le nom de Mérimée s'est imposé naturellement.

Hommes de lettres et de culture, Prosper Mérimée (1803-1870) s'est mobilisé pour sensibiliser les politiques et les citoyens à la nécessité de protéger nos lieux d'histoire. Nommé en 1834 inspecteur général des monuments historiques, il a initié, à partir de 1842, un classement des édifices auquel rend hommage la « base Mérimée », une base de données créée par le ministère de la Culture qui recense l'ensemble des monuments protégés en France. Emblématique pour la cause que défend la fondation, le nom de Mérimée faisait particulièrement sens avec ses actions.

Suite à une décision officielle entérinée le 19 novembre 2020 par le conseil d'administration, la Fondation pour les Monuments Historiques, en janvier 2021, a rendu public son changement de nom pour celui de Fondation Mérimée ainsi que son nouveau logo. Ce dernier s'inscrit dans la droite ligne de l'évolution de la fondation et de la nouvelle dynamique que son conseil d'administration souhaite lui insuffler. Il est associé à une charte graphique proche de celle de la Demeure Historique, créant un univers commun entre les deux structures.

➤ **Fondations abritées**

Grâce à l'obtention du statut de fondation reconnue d'utilité publique en 2018, la fondation est devenue pleinement autonome et opérationnelle, se détachant ainsi de la Fondation de France qui l'abritait depuis 2008. Le franchissement de cette étape majeure a conduit la Fondation à obtenir le statut de fondation abritante qui lui permet d'accueillir et de gérer des monuments sous forme de fondations abritées¹.

Ainsi, deux fondations abritées ont été créées en 2020 :

- **La Fondation Nancy Brown Negley.** Une mécène américaine a donné à la Fondation deux hôtels particuliers du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles situés à Ménerbes (Vaucluse) pour préserver durablement ce patrimoine historique et l'activité de résidence d'artistes qui

¹ *Qu'est-ce qu'une fondation abritée ? Lorsqu'un particulier, une famille ou une entreprise souhaite s'engager de manière organisée et durable pour une cause qui lui est chère, il lui est possible de se tourner vers une fondation dite abritante (comme la Fondation Mérimée) et de créer sous son égide une fondation dite abritée, en affectant irrévocablement des ressources dédiées spécifiquement à cette mission d'intérêt général. La fondation abritée n'a pas de personnalité juridique mais bénéficie, par capillarité, des mêmes dispositifs fiscaux.*

existe depuis plus de 10 ans au sein d'un des hôtels, qui se trouve également être l'ancienne maison de Dora Maar.

- **La Fondation Hédelin-Durif.** Marine Hédelin a fait une donation à la Fondation pour créer une fondation abritée dont l'objet est de financer des projets culturels à but non lucratif organisés au sein du château de Dampierre-surBoutonne (Charente-Maritime).

Deux nouvelles fondations abritées doivent être créées d'ici fin 2021.

➤ **Palmarès 2020**

En 2020, ce sont 18 porteurs de projets qui ont bénéficié d'un soutien pour des travaux de restauration ou de mise en accessibilité au sein de leur monument et 6 étudiants en métiers d'art de la restauration et en recherche qui se sont vu remettre une bourse d'études.

Aide à projets Restauration

Château de Kintzheim (Bas-Rhin) – 4 000 €

Château de Balzac (Charente) - 4 000 €

Église de Hodeng-Hodenger (Seine-Maritime) - 2 000 €

Aide à projets Accessibilité

Château de Cazeneuve (Gironde) - 5 000 €

Château de Commarque (Dordogne) - 600 €

Prix French Heritage Society

Château de la Varenne (Meuse) - 15 000 \$

Château de Bouzols (Haute-Loire) - 10 000 \$

Château de Panloy (Charente-Maritime) - 15 000 \$

Chapelle de la Commanderie templière d'Épailly (Côte d'Or) – 12 500 \$

Chapelle du Sacré-Cœur des Feuillants (Vienne) - 5 000 \$

Prix du Jeune Repreneur

Château de Linières (Mayenne) - 25 000 €

Prix François Sommer pour la chasse et la nature

Château de la Berrière (Loire-Atlantique) - 20 000 €

Château de Chaumont-Laguiche (Saône-et-Loire) – 10 000 €

Prix Décors Sculptés

Domaine de la Mésangère (Eure) - 10 000 €

Château de Choisey-Menthon (Jura) - 1 000 €

Prix Dendrotech

Porte de Champagne (Indre) - Mécénat de compétence d'une valeur de 5 000 €

Prix Sotheby's

Château du Grand-Pré (Vaucluse) – 15 000 €

Château de Béru (Yonne) – 5 000 €

Bourses d'études en Métiers d'art de la restauration

Aurélie Gérard, élève à l'Institut national du patrimoine - 5 000 €
Lise Lefèvre, élève à l'Institut national du patrimoine - 4 500 €
Charlène Boulanger, élève à l'École de Condé - 4 000 €
Louis Lecoubet, élève à l'Institut national du patrimoine - 3 500 €

Bourses d'études en Recherche

Paul Vergonjeanne, doctorant en Histoire de l'architecture rattaché au Laboratoire du GSA de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Malaquais – 5 000 €
Théodore Guinic, doctorant en Histoire de l'architecture rattaché à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier – 5 000 €

ACTIONS POLITIQUES ET TECHNIQUES

L'une des missions principales de la Demeure Historique est d'accompagner l'ensemble de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets, en les (in)formant et en répondant à toutes leurs questions en lien avec la gestion de leur monument ou jardin. Au cours de l'exercice, l'équipe du service juridique et technique a traité en moyenne 120 sollicitation d'adhérents chaque mois (soit par téléphone, soit par mail, soit à l'occasion de rendez-vous, en visioconférence notamment). Pour répondre aux demandes relatives aux mesures diverses mises en place du fait de la crise sanitaire (confinement, fonds de solidarité, chômage partiel, passe-sanitaire, etc.), l'équipe a par ailleurs décortiqué de nombreux textes législatifs et réglementaires, parfois iniques. Comme chaque année, le Guide fiscal 2021 actualisé en collaboration avec le cabinet CMS Francis Lefebvre (et accompagné de la revue de jurisprudence fiscale) a été adressé à l'ensemble des adhérents.

Les actions menées auprès des pouvoirs publics qui sont ici présentées (et qui peuvent résulter des échanges avec les adhérents) et sont réalisées avec le soutien des bénévoles, s'ajoutent à ces missions quotidiennes.

1. Fiscalité et social

- Ouverture au public

Le rapport IGAC-IGF sur la notion fiscale d'ouverture au public a été finalisé début 2020. Les principes retenus sont les suivants : annualisation des jours d'ouverture ; possibilité de répartir les 6 heures d'ouverture en deux créneaux de 3h sur 2 jours différents ; prise en compte des visites, des activités culturelles, des activités éducatives et de 10 jours d'activités commerciales (hors privatisation) ; passage à 50 jours minimum d'ouverture par an (au lieu de 40 jours actuellement). Suite à une réunion avec la Direction générale des patrimoines et de l'architecture, la Demeure Historique a co-signé une lettre avec les VMF pour contester ce

durcissement. Elle a établi par ailleurs une note technique afin de faire diverses propositions, comme le maintien des 40 jours par an au cours de la période estivale pour ceux qui le souhaitent. D'autres échanges et réunions ont eu lieu avec le ministère de la Culture, mais les arbitrages restent en cours avec Bercy.

Après une période d'incertitude, les modalités de **déclaration d'ouverture au public** ont été précisées : il s'agit désormais de déposer une déclaration auprès des services fiscaux. A la demande de la Demeure Historique, dans le cadre de la loi ASAP, un amendement proposant d'instaurer une déclaration par courrier recommandé à la DRAC avait été déposé par Constance Le Grip, et ce avec pour objectif d'obtenir une position claire sur les nouvelles modalités déclaratives, inconnues depuis la suppression de la compétence tourisme des Direccte en 2019. L'amendement a été rejeté, au motif que le système déclaratif avait vocation à être supprimé, ce que préconisait par ailleurs le rapport IGAC-IGF avec la mise en place d'un site internet, avec un simple système d'information.

Depuis le début de la crise, la Demeure Historique demande de considérer l'année 2020 comme une année « **force majeure** » de façon à ce que la non ouverture due à la crise sanitaire ne remette pas en cause les acquis fiscaux ou les subventions. Le ministère de la Culture a confirmé oralement que les monuments qui n'ont pas ouvert en 2020 pour des raisons sanitaires ne devraient pas être pénalisés. Néanmoins la confirmation écrite reste en attente, des échanges avec Bercy se poursuivent.

Le 17 mai 2021, la Demeure Historique a été auditionnée par la Cour des comptes dans le cadre de deux études : l'une sur les mesures d'aides mises en place dans le cadre de la crise en faveur de la culture ; l'autre, plus générale, sur la politique publique menées en faveur du patrimoine culturel. Ont été notamment évoqués les questions relatives aux dispositifs fiscaux spécifiques aux monuments historiques ainsi que la question du développement de nouveaux modèles économiques.

- Compte pour épargne de précaution et de travaux

Conformément aux 10 propositions pour aider les monuments historiques privés à faire face à la crise formulées par la Demeure Historique, Daniel Labaronne (Assemblée nationale) et Vincent Eblé (Sénat) ont déposé chacun un amendement visant à créer un compte pour épargne de précaution et de travaux, afin de permettre aux propriétaires de monuments historiques privés, ouverts ou non au public, de déduire de leurs revenus dans le cadre du régime fiscal des monuments historiques, les sommes épargnées en vue de leur affectation future à l'entretien, la restauration et la préservation de leur monument, incitant ainsi les maîtres d'ouvrage à constituer des réserves pour faire face aux difficultés.

L'amendement a été adopté au Sénat en novembre 2020, contre l'avis du Gouvernement, mais n'a finalement pas été voté.

- Convention d'exonération des droits de mutation à titre gratuit

Dans le cadre du projet de loi ASAP, et en concertation avec la Demeure Historique, la députée Constance Le Grip a présenté un amendement proposant de fixer à un an le délai de traitement des conventions d'exonération des droits de mutation à titre gratuit, délai au-delà duquel une

absence de réponse vaudrait acceptation tacite. Cet amendement a été retiré. La Demeure Historique a poursuivi ses échanges avec le ministère de la Culture (et Bercy) afin de débloquent les demandes de convention en cours d'instruction, depuis parfois plusieurs années. En effet, si la procédure de signature des conventions d'exonération des droits de mutation à titre gratuit est désormais déconcentrée, ce qui devrait accélérer le traitement des demandes, le stock des demandes (déposées avant la réforme) reste traité au niveau national.

- Label Fondation du patrimoine

A l'occasion d'une loi de finances rectificative pour 2020, les modalités d'attribution du label de la Fondation du patrimoine ont été modifiées, avec une extension du dispositif aux jardins et aux sites accessibles au public (et non plus seulement visibles depuis la voie publique). Lors des débats sur le texte initial, la Demeure Historique avait fait présenter plusieurs propositions. Elle a par ailleurs échangé avec le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine afin de faire part de ces suggestions sur la mise en œuvre pratique du texte.

- Fiscalité locale :

En vue de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, et malgré les actions menées par la Demeure Historique, le projet de loi de finances pour 2020 propose, en son article 52, de calculer la valeur locative des locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles en appliquant un taux de 8% sur la valeur vénale du monument.

Pour les maisons exceptionnelles² (dont font partie certains monuments historiques), la base actuelle de calcul des impôts locaux est la valeur locative. Le Parlement a retenu que la valeur locative serait calculée sur la base de la valeur vénale, compte tenu du peu de monuments loués. La difficulté réside dans le taux de passage de la valeur vénale à la valeur locative. Actuellement ce taux est de 8% (taux appliqué aux valeurs vénales aux parcs de loisirs et parcs d'attraction notamment). Une expérimentation est prévue pour vérifier la pertinence de ce taux de 8%.

Compte tenu des charges particulièrement importantes pesant sur ces maisons exceptionnelles, ainsi que de leurs très nombreuses particularités, le marché locatif les concernant est extrêmement fluctuant et ne répond donc pas à une logique de taux uniforme. C'est pourquoi la Demeure Historique défend l'idée d'une déclaration de la valeur locative par le propriétaire lui-même. Toutefois, cette solution n'est pas acquise.

A l'occasion de ses échanges avec Bercy, la Demeure Historique a souhaité rappeler les spécificités des monuments historiques et la nécessité d'en tenir compte pour la mise en œuvre de cette réforme. Elle a pu obtenir diverses précisions et faire part de ses suggestions. Ainsi, conformément à sa demande, la valeur vénale devrait être déterminée sur la base de la déclaration des propriétaires, qui devrait avoir lieu au **1^{er} semestre 2023**. L'expérimentation sera

² Pour mémoire, les maisons exceptionnelles sont notamment définies par l'administration comme « *les immeubles que leur caractère architectural, leurs dimensions, leur mode de construction placent hors de la classification générale prévue pour les locaux d'habitation. Tel est le cas de certains châteaux, abbayes, monastères, etc., et plus spécialement, des bâtiments classés [...] ou inscrits [au titre] des monuments historiques, étant observé que la protection légale dont bénéficient ces derniers ne suffit pas à leur conférer le caractère exceptionnel* »

exhaustive et non basée sur un échantillon : tous les propriétaires concernés devront déclarer la valeur vénale de leur monument. Le résultat sera soumis au Parlement en 2025, et pourra donner lieu à une baisse du taux de 8%, ce que souhaite la Demeure Historique comme elle l'a d'ores et déjà indiqué à ses interlocuteurs. Si nécessaire, la Demeure Historique poursuivra ses actions pour chercher une solution adaptée aux maisons exceptionnelles.

NB : des travaux sont en cours avec le groupe des référents « fiscalité locale », et en particulier Marc Estrangin, son rapporteur national, notamment pour définir les modalités de fixation de la valeur vénale (utilisée également comme base pour l'IFI et les droits de mutation à titre gratuit).

- Droit social et n° Siret

Depuis de nombreuses années, la Demeure Historique travaille en lien avec le Cabinet Barthélemy sur les questions d'affiliation à l'URSSAF des propriétaires-gestionnaires qui emploient des salariés en nom propre (sans SIRET), dans le cadre de l'ouverture de leur monument. Le prélèvement à la source mis en place en 2020 pour les particuliers employeurs, puis la crise sanitaire, ont renforcé la nécessité de résoudre cette question, qui dépasse les enjeux liés à l'embauche, l'obtention d'un n° Siret se posant pour d'autres objets (terminal de paiement, chèques vacances, mesures d'accompagnement crise sanitaire, etc.).

Outre le travail de sensibilisation de ses interlocuteurs sur la diversité des modes de détention des monuments et jardins historiques privés, ainsi que sur leur gestion avant tout civile, la Demeure Historique continue à travailler avec différents interlocuteurs afin de faire évoluer ce sujet, et en particulier avec Daniel Labaronne, député.

- Bénévolat

Les 6 avril et 25 mai 2021, la Demeure Historique a été auditionnée dans le cadre d'une Etude transversale relative à la participation des citoyens aux politiques des patrimoines, menée par l'Inspection des patrimoines. Elle a notamment rappelé le rôle primordial des bénévoles tant pour les actions de la Demeure Historique sur l'ensemble du territoire (administrateurs, délégués et référents) que pour accompagner l'animation et la préservation des monuments et jardins historiques privés (via les associations d'amis par exemple). Elle a également rappelé que la plupart de ses adhérents gèrent bénévolement leur monument : la reconnaissance de leurs missions en tant que maîtres d'ouvrage, conservateurs, gestionnaires, animateurs, etc. est primordial, en particulier pour accompagner les transmissions.

2. Financement (crédits du patrimoine)

Le président de la Demeure Historique a échangé à plusieurs reprises avec le ministère de la Culture (notamment avec le Directeur général des patrimoines et de l'architecture adjoint, le 25 novembre, en visioconférence ; et avec Roselyne Bachelot-Narquin, le 3 décembre, par téléphone). Plusieurs sujets ont été évoqués à l'occasion de ces deux échanges essentiellement sur des thèmes en lien avec la crise sanitaire et notamment : année « force majeure » ;

déclarations d'ouverture au public ; compte pour épargne de précaution et de travaux ; fonds de péréquation ; plan de relance ; et réouverture des monuments, etc.

Courant septembre 2020, la Demeure Historique a envoyé à chaque conservateur régional des monuments historiques un courrier signé du Président et du délégué régional concerné afin de le sensibiliser sur la nécessité de consommer les crédits votés pour l'exercice 2020 d'ici la fin de l'année (et éviter ainsi une sous-consommation de ces crédits) et de renforcer les taux de subventions (dans les limites légales) sur les opérations de restauration et d'entretien des monuments historiques privés. L'ensemble des courriers a été également adressé au Directeur général des patrimoines et de l'architecture, en complément des demandes formulées antérieurement. Seules quatre DRAC ont répondu : Centre, Grand Est, Ile de France et Occitanie. Tout en mettant en avant l'autonomie des services déconcentrés, la ministre s'est montrée favorable aux actions menées par notre association auprès des DRAC et CRMH et sensible au rôle primordial des maîtres d'ouvrage privés, particulièrement réactifs pour participer à la relance économique.

La Demeure Historique a été auditionnée sur le PLF 2021 (crédits Patrimoine et Plan de relance) par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2020 et par le Sénat le 4 novembre 2020. A l'occasion de ces auditions, la Demeure Historique a évoqué : les conséquences financières de la crise sanitaire pour les monuments ayant une activité touristique et économique, et notamment les difficultés de trésorerie et d'accès à certaines aides d'Etat du fait de leurs statuts (PGE, exonération des cotisations patronales, etc.) ; les conséquences de la crise sanitaire sur la conservation du patrimoine du fait de la suspension des chantiers de restauration engendrant une saturation des calendriers de certaines entreprises ; la question du montage financier des opérations de travaux par les maîtres d'ouvrage compte tenu notamment des retards pris dans la délivrance des autorisations et des attributions de subventions sur l'exercice budgétaire 2020 ainsi que, pour 2021, la nécessité de renforcer les avances de trésorerie pour accompagner la mise en œuvre rapide des chantiers ; l'enveloppe destinée aux monuments n'appartenant pas à l'État et la part prévue en faveur des monuments historiques privés dans le cadre de la mission Culture (programme 175) et la répartition des crédits du plan de relance pour 2021 en faveur des monuments n'appartenant pas à l'Etat et plus spécifiquement aux monuments historiques privés. La Demeure Historique a notamment souligné que 95% des crédits votés dans le plan de relance en faveur du patrimoine sont destinés à 5% du patrimoine monumental national, c'est à dire celui de l'Etat ; la pertinence de la mise en œuvre d'un compte d'épargne de précaution et de travaux, qui n'a finalement pas vu le jour.

Comme lors de son audition du 30 octobre 2019 au Sénat, la Demeure Historique a également mis en exergue : la nécessité d'enrayer la sous-consommation des crédits déconcentrés et d'éviter leur surgel ; l'importance de maintenir l'aide de l'Etat en faveur des monuments privés à hauteur de 10% (minimum) du total des crédits votés en faveur des monuments historiques ; la question de la condition d'intervention des régions dans le cadre du fonds incitatif et partenarial des petites communes ; le maintien, sans les réduire, des subventions publiques lorsque des opérations de restauration bénéficient de fonds provenant du loto ou du mécénat.

A noter que des crédits dédiés au Plan de relance ont été votés en loi de finances pour 2021 mais ils ont été attribués à 50 monuments (dont 16 privés) identifiés en amont.

3. Protection du patrimoine, de ses abords et de son environnement

- Eolien

Il est rappelé que la Demeure Historique est favorable à la transition énergétique et n'est pas contre l'éolien par principe. Elle souhaite que le développement se fasse dans le respect des monuments et des paysages et de façon concertée.

Une instruction du 26 mai 2021 enjoint les préfets de Région « de réaliser une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien afin de sécuriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie et la généralisation des pôles éoliens ». Par l'intermédiaire de ses délégués, la Demeure Historique a sensibilisé les candidats aux élections régionales et départementales sur la nécessité de prendre en compte le patrimoine dans le développement de l'éolien afin que ces derniers, avec l'aide des adhérents, signalent les zones particulièrement peu propices à l'éolien, tout en veillant à ne jamais proposer de zones favorables à cette forme d'énergie, car toutes nos campagnes, même les moins avenantes, hébergent des monuments.

Dans le cadre du projet de loi ASAP et du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, la Demeure Historique a suggéré plusieurs amendements visant à accroître la distance minimale entre les engins et les habitations ; à généraliser les appels d'offres ; à éviter une décision préfectorale favorable à l'implantation d'un projet éolien lorsque les communes concernées et les communes environnantes sont contre ledit projet ; à soumettre à l'avis de la CRPA tout projet d'implantation d'éoliennes impactant un monument historique situé à moins de 10 km.

NB : Malheureusement, ces amendements ont été écartés, la Demeure Historique poursuit ses actions, notamment dans le cadre des discussions de la loi 3DS. En vue des élections présidentielles, un travail de sensibilisation est prévu sur ce sujet.

- Consultation publique sur la stratégie de l'UE pour le changement climatique

La Commission européenne a lancé une consultation publique dans le cadre de l'adoption de la nouvelle stratégie de l'Union Européenne relative à l'adaptation au changement climatique. Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe présenté en décembre 2019 qui est une feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable pour qu'elle soit « climatique neutre » en 2050.

En tant qu'organisation nationale agissant pour la protection du patrimoine et de l'environnement, la Demeure Historique a déposé une contribution le 6 août 2020 pour faire part de ces observations et mettre en avant le rôle primordial et central des monuments historiques dans la préservation de l'environnement, tout en dénonçant également l'implantation des éoliennes, véritables contre-sens écologique.

- Partenariat EDF

Si la Demeure Historique est contre l'implantation anarchique des installations éoliennes susceptibles de dénaturer le patrimoine et son environnement, elle est également persuadée que le développement durable et la transition écologique ont toute leur place au sein des

monuments historiques privés, et que les propriétaires responsables peuvent apporter leur contribution. C'est pour cela qu'elle a pris contact dès 2019 avec EDF afin de mettre en place un protocole d'accord et promouvoir ainsi les solutions permettant de réaliser des économies d'énergie dans les monuments historiques (notamment via les certificats d'économie d'énergies) auprès de ses adhérents. Malgré plusieurs échanges, faute de parvenir à un accord sur l'objet du protocole, la Demeure Historique ne souhaitant pas se contenter de faire la promotion commerciale d'EDF, ce partenariat n'a pas pu aboutir.

- URBEX

Suite à l'information relative aux enjeux de l'URBEX publiée dans la lettre d'actualités de la Demeure Historique de septembre 2020, le député Daniel Labaronne a posé une question à la ministre de la Culture sur les actions envisagées afin d'interdire ces pratiques illicites (notamment vente de coordonnées GPS par des plateformes), qui a donné lieu à une réponse le 27 avril 2021 du ministère de la Justice.

Cette réponse met l'accent sur le droit de propriété et de respect de la vie privée, et rappelle que le fait de se filmer à l'intérieur de propriétés privées est susceptible de faire l'objet de poursuites pour violation du domicile, que le bien soit ou non occupé. En outre, toute dégradation, notamment pour s'introduire frauduleusement dans le bâtiment, est susceptible d'être poursuivie, avec le cas échéant, un facteur aggravant si le bien est protégé au titre des monuments historiques. Le Gouvernement rappelle également que le fait de partager ces expériences sur internet et les coordonnées des sites à explorer peut être assimilé à de l'incitation à la commission d'infractions, laquelle est interdite par la loi.

- Autres actions pour la protection de monuments identifiés (abords et éoliens)

La Demeure Historique est régulièrement sollicitée par ses adhérents afin de sensibiliser les décideurs politiques locaux sur la nécessité de prendre en compte du patrimoine dans les projets de développement des territoires.

Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021, elle a ainsi envoyé 36 courriers touchant soit à des problématiques d'abords des monuments (projet de construction, projet autoroutier, plan local d'urbanisme, etc.), soit à l'environnement des monuments (hors périmètre des abords), notamment des projets éoliens.

4. Crise sanitaire

Pendant toute la durée de la crise, la Demeure Historique n'a eu de cesse d'échanger avec les interlocuteurs publics afin de les sensibiliser à la situation parfois alarmante rencontrée par certains monuments ou jardins historiques privés qui vivent essentiellement de l'accueil du public. Elle a veillé à informer régulièrement ses adhérents de l'avancée de ses démarches et des évolutions des textes. Pour tenter d'apporter des solutions adaptées dans le cadre du travail étroit engagé avec les services de l'Etat (notamment ministères des Finances et du Tourisme), elle les a également sollicités par le biais d'enquête destinée à évaluer l'impact de la crise sanitaire sur leurs activités (Evaluation de la reprise d'activité en août 2020 ; Evaluation des pertes de CA/revenus en octobre 2020).

Pendant l'exercice, la Demeure Historique a travaillé sur plusieurs demandes. Son intégration au Comité de filière tourisme dès le printemps 2020, a confirmé le rôle touristique des monuments et jardins historiques privés et a permis de fluidifier les échanges avec les interlocuteurs publics.

- Fonds de péréquation

En lien avec le SNELAC, la Demeure Historique a demandé, dans le cadre de la loi de finances pour 2021, l'adoption d'un fonds de péréquation ayant vocation à apporter un soutien aux monuments recevant du public qui ont dû maintenir l'activité de leurs salariés malgré la fermeture imposée pendant les périodes de confinement, et qui n'ont pas pu recourir au chômage partiel. Le texte n'a pas été adopté mais un engagement a été pris en faveur d'un accompagnement « sur mesure ».

- Fonds de solidarité et dispositif « coûts fixes »

La Demeure Historique a dû rappeler à plusieurs reprises que nombre de monuments historiques privés (y compris emblématiques) sont détenus par des personnes physiques ou des SCI. Grâce à sa tenacité, et à des échanges réguliers avec ses interlocuteurs, elle a obtenu l'ouverture du fonds de solidarité aux monuments historiques détenus en nom propre (mai 2021), ainsi que l'intégration des monuments historiques dans la liste des entreprises particulièrement impactées par la crise et susceptibles de bénéficier du dispositif de prise en charge des coûts fixes (août 2021).

- Réouverture et passe sanitaire

La Demeure Historique a participé à plusieurs réunions de préparation à la réouverture du 19 mai 2021, notamment avec le Comité de filière tourisme et le ministère de la Culture.

NB : A l'occasion de la mise en place sanitaire, elle a attiré l'attention sur la situation des monuments accueillant peu de visiteurs, demandant notamment l'exonération du passe en présence de moins de 50 visiteurs.